

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 14 février 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 février 2019

2019 DDCT 12 -DAC-DAE-DASES-DASCO-DFPE-DJS-DPSP Subventions (934.900 euros) avec 38 associations en conventions pluriannuelles d'objectifs pour le financement de 122 projets dans les quartiers populaires parisiens.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-1 et suivants ;

Vu le Contrat de ville 2015-2020 voté le 16 mars 2015 ;

Vu le projet de délibération en date du 2019 par lequel la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 21 janvier 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 24 janvier 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 21 janvier 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date 21 janvier 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement, en date 21 janvier 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date 21 janvier 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date 22 janvier 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date 22 janvier 2019 ;

Sur le rapport présenté par Colombe BROSSEL, au nom de la 3ème commission,

Délibère:

Article 1 : Une subvention globale de 18 500 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association ACCUEIL LAGHOUAT (7626) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- «Ateliers linguistiques et actions d'accompagnement à l'autonomie sociale» (2019_00056\DDCT/SPV\8000 euros) – (2019_05066\DASES/SEPLEX\5000 euros)
- «Accès aux droits, inclusion sociale et numérique» (2019_01294\DDCT/SEII\4000 euros)
- «Accompagnement à la scolarité» (2019_01296\DASES/SEPLEX/jeunesse\1500 euros).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention d'objectifs dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention globale de 22 500 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association Art-Express (9971) pour lui permettre d'assurer l'action suivante:

- «Ateliers artistiques dans l'espace public» (2019_00063\DDCT/SPV\15000 euros) - (2019_01340\DAC\6000 euros) - (2019_01341\DJS/Jeunesse\1500 euros).

Article 3 : Une subvention globale de 10 000 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association Belleville Citoyenne (19230) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- «Blank - Formation gratuite et intensive au développement web.» (2019_00064\DDCT/SPV\3000 euros) - (2019_01290\DAE\3000 euros) - (2019_02320\DJS/Jeunesse\4000 euros).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs du 6 juillet 2018 en cours, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 4 : Une subvention globale de 63 500 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association Association D'Accompagnement Global contre l'Exclusion - ADAGE (8382) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- «Femmes des quartiers : le numérique au service de la citoyenneté et de l'emploi» (2019_00058\DDCT/SPV\3500 euros) - (2019_05047\DDCT/SEII\2700 euros).
- «Femmes en Mouvement» (2019_01298\DAE\38500 euros)- (2019_05048\DDCT/SEII\2700 euros).
- «Accéder aux métiers de la restauration» (2019_01311\DDCT/SEII\3000 euros).
- «Compétences Linguistiques Vers l'Emploi» (2019_01313\DDCT/SEII\2700 euros).
- «Groupes de recherche d'emploi» (2019_01315\DDCT/SEII\2700 euros) - (2019_01316\DAE\5000 euros).
- «Un pas vers l'emploi - action linguistique» (2019_02010\DDCT/SEII\2700 euros).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n°2 à la Convention Pluriannuelle d'Objectifs du 4 juillet 2017 en cours, dont le texte est joint à la présente délibération

Article 5 : Une subvention globale de 13 000 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association Association de Médiation Interculturelle - AMI (16446) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- «Ecrivain public - soutien juridique» (2019_00061\DDCT/SPV\3500 euros)- (2019_01292\DDCT/SEII\4500 euros) (2019_01293\DASES/EPLEX\2000 euros).
- «Médiation familiale» (2019_01295\DDCT/SPV\3000 euros).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle d'objectifs du 29 mars 2017 en cours, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 6 : Une subvention globale de 4 500 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association Association pour la Prévention, l'Accueil, le Soutien et l'Orientation - APASO (12345) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- « Accès au droit et insertion» (2019_00049\DDCT/SPV\4500 euros).

Article 7 : Une subvention globale de 15 500 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association Association Science Technologie Société - ASTS (12948) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- «Atelier emploi - Informatique et Internet 13e» (2019_00065\DDCT/SPV\3500 euros)
- «Accès au Numérique et Difficultés en Français» (2019_01345\DDCT/SEII\1500 euros)
- «Atelier Emploi - Informatique et Internet 20e portes» (2019_01348\DAE\2500 euros)
- «E-services 20e Portes» (2019_01351\DDCT/SPV\1500 euros)

- «E-Services 13e» (2019_01354\DDCT/SPV\3500 euros)
- «Linguistique Interculturalité et Multimédia» (2019_01355\DDCT/SPV\1000 euros). (2019_01357\DDCT/SEII\2000 euros).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs du 6 juillet 2018 en cours, dont le texte est joint à la présente délibération

Article 8 : Une subvention globale de 22 500 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association ATELIERS DU CHAUDRON (11108) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Implantation de la Compagnie et de l'Orchestre de Quartier» (2019_01246\DAC\7500 euros).
- «Agenda Péri et Extra Scolaire» (2019_01384\DJS/Jeunesse\4000 euros) - (2019_00066\DDCT/SPV\9000 euros) - (2019_01385\DASCO\2000 euros).

Article 9 : Une subvention globale de 18 000 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association Ateliers Pluriculturels (18360) pour lui permettre d'assurer les actions :

- «Animation Socio-culturelle et interculturelle» (2019_00067\DDCT/SPV\4000 euros (2019_05067\DDCT/SEII\2000 euros).
- «Ateliers de sociabilisation, Accès aux droits et médiation sociale» (2019_01256\DDCT/SPV\4500 euros) - (2019_01257\DASES/SEPLEX\7500 euros).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle d'objectifs du 29 mars 2017 en cours, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 10 : Une subvention globale de 13 500 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association CENTRE ALPHA CHOISY (9865) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Intégration des migrants : vers un regroupement des moyens associatifs» (2019_00070\DDCT/SPV\4500 euros) - (2019_05068\DDCT/SEII\7000 euros)
- «Médiation sociale» (2019_01259\DDCT/SPV\2000 euros).

Article 11 : Une subvention globale de 10 000 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association Centre d'Aide, d'Intéraction et de Recherche Ethno Psychologique - CAIREP (11126) pour lui permettre d'assurer l'action suivante:

- «Espace d'évaluation et de médiation Clinique» (2019_00068\DDCT/SPV\3000 euros)
- (2019_01320\DASCO\3000 euros) - (2019_05040\DASES/Santé\4000 euros).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle d'objectifs du 4 juillet 2017 en cours, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 12 : Une subvention globale de 20 000 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association Chinois de France, Français de Chine - CFFC (19009) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- «De l'accès aux droits des populations migrantes chinoises vers leur autonomie» (2018_08831\DDCT/SEII\3000 euros) - (2019_01323\DDCT/SPV\5000 euros)
- «ASL "Le français au service de l'intégration sociale» (2019_01314\DDCT/SPV\2500 euros) - (2019_01317\DASES/SEPLEX\2500 euros)
- «Accompagner, soutenir et valoriser les personnes âgées» (2019_01319\DDCT/SEII\3000 euros)
- «Prévenir les pathologie et favoriser l'accès à la santé des migrants chinois» (2019_01321\DASES/Santé\4000 euros).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs du 6 juillet 2018 en cours, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 13 : Une subvention globale de 11 500 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association Clichés Urbains (12649) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- «Vie de quartier» (2019_00072\DDCT/SPV\4500 euros)
- Ateliers pédagogiques et stages de photographie destinés aux jeunes» (2019_01226\DDCT/SPV\2000 euros) - (2019_01265\DAC\2500 euros).
- «Animation visuelle» (2019_01227\DDCT/SPV\1500euros) - (2019_01267\DDCT/BVA\1000 euros).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs du 6 juillet 2018 en cours, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 14 : Une subvention globale de 9 500 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association Compagnie Varsorio (9385) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- «Culture et Citoyenneté» (2019_00083\DDCT/SPV\2000 euros) - (2019_01284\DDCT/SPC\1500 euros) - (2019_01283\DJS/Jeunesse\2000 euros)
- «Théâtre masques et lien social» (2019_01238\DDCT/SPV\2000 euros)
- «Paroles de femmes» (2019_01239\DDCT/SPV\2000 euros).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle d'objectifs du 4 juillet 2017 en cours, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 15 : Une subvention globale de 19 500 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association Courant d'Art Frais (10785) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- «Gestion et animation de l'Espace Bièvre» (2019_00074\DDCT/SPV\9000 euros) - (2019_01270\DDCT/BVA\2000 euros)
- «Action de médiation culturelle en direction des 9/14 ans» (2019_01271\DAC\6500 euros)
- «Actions culturelles au bénéfice des habitants» (2019_01272\DDCT/SPV\2000 euros).

Article 16 : Une subvention globale de 20 500 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association CULTURE 2 + (13485) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- «Jeux en langue maternelle» (2019_00075\DDCT/SPV\2500 euros) - (2019_01322\DASCO\4500 euros).
- «Ateliers sportifs et culturels à l'école maternelle et élémentaire» (2019_01324\DDCT/SPV\2000 euros) - (2019_01325\DASCO\1500 euros)
- «Être parents dans sa langue et en français» (2019_01326\DDCT/SEII\4000 euros)
- «Ethnopsychologie Infantile» (2019_01327\DDCT/SPV\2000 euros) - (2019_01328\DASES/santé\4000 euros).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle d'objectifs du 4 juillet 2017 en cours, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 17 : Une subvention globale de 8 500 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association Débrouille compagnie (5166) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- «Danube Récup» (2019_00076\DDCT/SPV\4000 euros)
- «Jardin Récup» (2019_01370\DDCT/SPV\2500 euros)
- «Le 13ème récup' son quartier» (2019_01372\DDCT/SPV\2000 euros).

Article 18 : Une subvention globale de 14 000 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association D'UNE LANGUE A L'AUTRE - DULALA (8045) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- «La Mallette à langues pour faire de la diversité une ressource pour le 19è!» (2019_00077\DDCT/SPV\3000 euros) - (2019_01373\DDCT/SEII\1500 euros)- (2019_01374\DASCO\1500 euros)
- «Conception et production d'une Mallette à langues pour professionnel-le-s socio-éducatifs» (2019_01375\DDCT/SEII\5000 euros).
- «L'ouverture aux langues sur le territoire la Tour du Pin» (2019_01376\DDCT/SPV\3000 euros).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs du 6 juillet 2018 en cours dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 19 : Une subvention globale de 12 000 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association ESPOIR ET AVENIR POUR TOUS A CLAUDE BERNARD (7625) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- «Des familles et des liens» (2019_00078\DDCT/SPV\3000 euros et 2019_00078\DPSP\2000 euros)
- «Fête et repas de quartier» (2019_01228\DDCT/SPV\2000 euros)
- «Incroyable talents Rosa Parks Macdonald» (2019_01229\DJS/Jeunesse\4000 euros)
- «Alphabétisation» (2019_01230\DASES/SEPLEX\1000 euros).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs en date du 31 juillet 2018 en cours, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 20 : Une subvention globale de 34 500 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association ESPRIT, SAVOIR, SPORT ET EQUITE - ESSE (174421) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- «Animation de la vie du quartier Danube» (2019_00079\DDCT/SPV\5000 euros) - (2019_01273\DJS/Jeunesse\10000 euros)
- «Sport et Estime de soi» (2019_01231\DJS/Sport\2000 euros)
- «Mères Évasion» (2019_01232\DDCT/SPV\2500 euros) - (2019_01276\DFPE\2500 euros).
- «Médiation et Prévention» (2019_01233\DDCT/SPV\2500euros) (2019_01279\DPSP\10000 euros).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs du 13 juin 2017 en cours, dont le texte est joint à la présente délibération ;

Article 21 : Une subvention globale de 30 500 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association Extramuros (15247) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- «Ateliers participatifs et chantiers éducatifs Belleville 20e» (2018_08835\DAE\1000 euros) - (2019_01379\ DASES/SEPLEX \1500 euros) - (2019_05071\DDCT/SPV\3000 euros)
- «ateliers participatifs et chantiers éducatifs Portes du 20e» (2019_00080\DDCT/SPV\3000 euros) - (2019_01380\ DASES/SEPLEX \1500 euros) - (2019_01381\DAE\1000 euros)
- «Ateliers ménilibres» (2019_01382\DASES/SEPLEX\1500 euros).

- «ateliers participatifs et chantiers éducatifs» (2019_01377\DDCT/SPV\5000 euros) - (2019_01378\DDCT/SPV\3000 euros)
- «Renforcement des chantiers éducatifs» (2019_01383\DAE\10000 euros).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs du 4 juillet 2017 en cours, dont le texte est joint à la présente délibération ;

Article 22 : Une subvention globale de 18 500 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association FRANCAIS LANGUE D'ACCUEIL (18731) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- «Accueil, aide à l'accès au français langue étrangère et aux droits» (2019_00081\DDCT/SPV\2500 euros)
- «Perfectionnements pédagogiques et apprentissage du français» (2019_01243\DDCT/SEII\4000 euros)
- «Ateliers sociolinguistiques» (2019_01244\DASES/SEPLEX\12000 euros).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs du 17 juillet 2018 en cours, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 23 : Une subvention globale de 10 500 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association KORHOM (47682) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- «Programme de formations éducation, droits de l'homme et communication non violente» (2019_00082\DDCT/SPV\3000 euros)
- «Jard'humains» (2019_01234\DDCT/SPV\2000 euros)
- «Dynamiques de territoire» (2019_05092\DDCT/BVA\1500 euros)
- «Grands Curieux» (2019_01235\DASCO\1500 euros).
- «Voix de la jeunesse» (2019_01236\DDCT/SPV\1000 euros) - (2019_01282\DJS/Jeunesse\1500 euros).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n°3 à la convention pluriannuelle d'objectifs du 29 mars 2017 en cours, dont le texte est joint à la présente délibération

Article 24 : Une subvention globale de 12 500 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association La Compagnie à l'Affût (9519) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- «Développement personnel et insertion culturelle par un parcours de création et découverte théâtrale» (2019_00073\DDCT/SPV\4500 euros) - (2019_05069\DAC\2000 euros).

- «Le théâtre outil d'éducation et de socialisation pour les enfants» (2019_01262\DASCO\3000 euros)
- «Le théâtre outil d'éducation et de socialisation pour les jeunes» (2019_01264\DJS/Jeunesse\3000 euros).

Article 25 : Une subvention globale de 15 000 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association La Maison des Fougères (128781) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- «Mobilisation des habitants et actions de convivialité» (2019_00051\DDCT/SPV\11000 euros). - (2019_01335\DDCT/BVA\2000 euros) - (2019_01336\DASES/SEPLEX\2000 euros).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle d'objectifs du 4 juillet 207 en cours, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 26 : Une subvention globale de 36 900 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association L'Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie - ACORT (157) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Permanences d'accueil, d'informations et cours du français du soir » (2018_08830\DASES/SEPLEX\13500 euros)
- «ASL et médiation sociale pour les femmes» (2019_05107\DASES/SEPLEX\10000 euros)
- «Soutien à la parentalité» (2019_00057\DDCT/SPV\2000 euros)
- «Activités socioculturelles pour les jeunes et lutte contre le fondamentalisme» (2019_01237\DJS/Jeunesse\2000 euros)
- «Fête du quartier des Portes "La Petite Istanbul en Fête"» (2019_01240\DDCT/BVA\2000 euros)
- «15eme Festival du Cinéma de Turquie de Paris » (2019_01241\DAC\5000 euros).
- «Accompagnement à la scolarité» (2019_01675\DASES/SEPLEX/jeunesse\2400 euros).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle d'objectifs du 29 mars 2017 en cours, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 27 : Une subvention globale de 12 100 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association L'Association pour la Formation et l'Intégration des Familles - AFIF (19310) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- «Ateliers sociolinguistiques, vie pratique et lien social» (2019_00060\DDCT/SPV\2000 euros) - (2019_01291\DASES/SEPLEX\3500 euros)
- «Groupe Médiation Santé.» (2019_01254\DASES/Santé\1500 euros)

- «Coordination de l'Espace Souham» (2019_04772\DDCT/BVA\1500 euros)
- «Accompagnement à la scolarité» (2019_01255\DASES/SEPLEX/jeunesse\3600 euros).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle d'objectifs du 4 juillet 2017 en cours, dont le texte est joint à la présente délibération

Article 28 : Une subvention globale de 27 000 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association LE MOULIN (16410) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- «Soutenir les initiatives des mamans» (2019_00086\DDCT/SPV\2000 euros)
- «Extrascolaire» (2019_01274\DJS/Jeunesse\2000 euros) - (2019_01275\DASCO\2000 euros)
- «ateliers sociolinguistiques» (2019_01277\DDCT/SPV\2000 euros) (2019_01278\DASES/SEPLEX\2000 euros)
- «Accompagnement à la scolarité» (2019_01280\DASES/SEPLEX\2000 euros)
- «Subvention globale» (2019_02249\DASES/SEPLEX\15000 euros).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle d'objectifs du 4 juillet 2017 en cours, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 29 : Une subvention globale de 22 500 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association LE PETIT NEY (10506) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- «Vie de quartier» (2019_00087\DDCT/SPV\8000 euros) - (2019_01329\DDCT/SPC\1500 euros)
- «Ludiney : Jouer ensemble pour mieux vivre ensemble» (2019_01330\DDCT/SPV\2000 euros) -(2019_05050\DFPE\3000 euros)
- «Balades Urbaines» (2019_01331\DDCT/SPC\1500 euros)
- «Poussiney - Un espace adultes-enfants» (2019_01332\DDCT/SPV\1500 euros)
- «Livres - Ecritures - Oralités» (2019_01334\DAC\5000 euros).

Article 30 : Une subvention globale de 125 000 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association LES ENFANTS DE LA GOUTTE D'OR - EGDO (17594) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- «Accompagnement à la scolarité» (2019_01343\DDCT/SPV\5000 euros) - (2019_01344\DASES/SEPLEX/jeunesse\9000 euros)

- «Sécuriser parcours professionnel» (2019_00089\DDCT/SPV\5000 euros) - (2019_01346\DJS/Jeunesse\3500 euros) - (2019_01347\DAE\2000 euros)
- «Accompagnement des parents» (2019_01352\DDCT/SPV\2000 euros) - (2019_01353\DASES/MMPCR\3500 euros)
- «Loisirs éducatifs» (2019_01364\DDCT/SPV\3000 euros) - (2019_01365\DJS/Jeunesse\9000 euros)
- «Sports de proximité» (2019_01367\DDCT/SPV\17000 euros) - (2019_01368\DJS/Sport\63500 euros) - (2019_01369\DASES/Santé\2500 euros).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs du 11 juillet 2018 en cours, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 31 : Une subvention globale de 15 500 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association LES PETITS RIENS (19464) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- «Musique et maîtrise du langage autour des Indes Galantes» (2019_00088\DDCT/SPV\8000 euros) - (2019_01285\DASCO\1500 euros)
- «Enseignement Artistique à Rosa Parks Mcdonald - Petite Enfance» (2019_01242\DDCT/SPV\3000 euros)
- «La Troupe et l'Orchestre des Petits Riens - Ateliers d'approfondissement» (2019_01245\DJS/Jeunesse\3000 euros)
- «Préfiguration de l'ouverture de l'école populaire des arts-local suspendu » (2019_05139\ HORS CPO\DDT/SPV\30000 euros) ;

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention annuelle d'objectifs concernant le projet « Préfiguration de l'ouverture de l'école populaire des arts-local suspendu » dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 32 : Une subvention globale de 32 000 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association Ma Plume est à Vous (15387) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- «Médiation, Accès aux droits» (2019_00052\DDCT/SPV\12000 euros) - (2019_01337\DDCT/SEII\6000 euros) - (2019_01338\DASES/SEPLEX\14000 euros).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle d'objectifs du 4 juillet 2017 en cours, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 33 : Une subvention globale de 19 500 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association MACAO ECRITURE(S) (20062) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- «Dynamiser la vie sociale avec l'implication active de la jeunesse» (2019_00090\DDCT/SPV\10000 euros) - (2019_01266\DDCT/BVA\3500 euros)

- «Sensibilisation des jeunes aux choix de formation et découverte des horizons professionnels» (2019_01268\DDCT/SPV\3000 euros) - (2019_01269\DJS/Jeunesse\3000 euros).

Article 34 : Une subvention globale de 20 500 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association Ombre en Lumière (14432) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- «La parole en personne» (2019_00091\DDCT/SPV\2000 euros) - (2019_01247\DDCT/SEII\1000 euros)
- «Le Local» (2019_01248\DAC\17500 euros).

Article 35 : Une subvention globale de 13 000 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association Passerelles 17 - Régie de quartier du 17ème Nord-Est (12485) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- «Environnement et économie domestique» (2019_01915\DDCT/SPV\6000 euros)
- «Espace public valorisé» (2019_05070\DDCT/SPV\7000 euros).

Article 36 : Une subvention globale de 105 500 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association PROJETS 19 (11085) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- «Pépinière Mathis - lien social_Soutien au développement de la vie associative locale» (2019_01387\DDCT/SPV\2000 euros) 6 (2019_01388\DDCT/BVA\20000 euros)
- «EMPLOI» (2019_00093\DDCT/SPV\22000 euros) 6 (2019_01389\DAE\36500 euros) - (2019_01390\DDCT/BVA\25000 euros).

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle d'objectifs du 4 juillet 2017 en cours, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 37 : Une subvention globale de 8 100 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association QUARTIER LIBRE XI (8805) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- «Citoyen Mamadou Debout» (2019_00094\DDCT/SPV\1600 euros)
- «Desmos et musique du monde» (2019_01249\DAC\2000 euros)
- «Brin de cousette» (2019_01250\DDCT/SPV\1500 euros)
- «Accompagnement à la scolarité» (2019_01251\DASES/SEPLEX/jeunesse\2000 euros)
- «Rififi dans la salle noire» (2019_01252\DAC\1000 euros).

Article 38 : Une subvention globale de 18 800 euros au titre de l'année 2019 est attribuée à l'association REGIE DE QUARTIER DU 19E (11485) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- «Jardin Le Ver Têtu» (2019_00095\DDCT/SPV\9000 euros)
- «Jardin Couleurs et Senteurs» (2019_01287\DDCT/SPV\6000 euros)
- «Actions de Proximité et de Convivialité» (2019_01288\DDCT/SPV\3800 euros).

Article 39 : Les dépenses correspondantes à ces projets, s'élevant au total à 934.900 euros, seront imputées sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2019, sous réserve de la décision de financement, et réparties comme suit :

Un montant total de 489 900 euros sur les crédits de la Direction de la Démocratie des Citoyen.ne.s et des Territoires dont :

- le service Politique de la Ville – chapitre 935, nature 65748, destination 5200010, « provisions pour les associations œuvrant pour le développement des quartiers » du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019 : 361.900 euros
- le service égalité, intégration et inclusion - chapitre 935, nature 65748, destination 5200001, Politique de la ville – intégration du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019 : 65.000 euros.
- le service vie associative – chapitre fonctionnel 930, nature 65748, destination 02400040, « provisions pour subventions de fonctionnement au titre de la vie associative, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2019 » : 58 500 euros
- le service participation citoyenne – chapitre fonctionnel 930, nature 65748, destination 02400020, « provisions pour subventions de fonctionnement au titre de la participation citoyenne, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris » : 4500 euros

Un montant total de 118 000 euros sur les crédits de la Direction de la Jeunesse et des Sports dont :

- la sous-direction de la jeunesse - chapitre fonctionnel 933, rubrique 338, destination 3380002, nature 65748 : 52 500 euros
- la sous-direction de l'action sportive - fonction 3, sous-fonction 32, rubrique élémentaire 3261, destination 3260004, compte 65-65748-D (provision pour subventions de fonctionnement au titre du sport de proximité): 65 500 euros

Un montant total de 55 000 euros sur les crédits de la Direction des Affaires Culturelles – imputé au budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2019

Un montant total de 20 500 euros sur les crédits de la Direction des Affaires Scolaires – imputé au budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2019

Un montant total de 5 500 euros sur les crédits de la Direction de la Famille et de la Petite Enfance – chapitre fonctionnel 934, rubrique 4212, destination 4212021, nature 65748

Un montant total de 12 000 euros sur les crédits de la Direction de la Prévention et de la Sécurité et de la Protection - imputé au budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2019

Un montant total de 99 500 euros sur les crédits de la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi – imputé au budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2019

Un montant total de 134 500 euros sur les crédits de la Direction de l'Action sociale, de l'Enfance et de la Santé

- chapitre fonctionnel 934, rubrique 428, destination 4280004, nature 6526 : 42 000 euros
- chapitre fonctionnel 9344, rubrique 441, destination 4410001, nature 65748 : 47 000 euros
- chapitre fonctionnel 934, rubrique 424, destination 4240005, nature 65748 : 12 000 euros
- chapitre fonctionnel 934, rubrique 424, destination 420009, nature 65748 : 14 000 euros
- chapitre fonctionnel 934, rubrique 412, destination 4120001, nature 65748 : 16 000 euros
- chapitre fonctionnel 934, rubrique 412, destination 4120006, nature 65748 : 3 500 euros

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO